



AVIS PUBLIC
Demandes de démolition
DD-20-01 – 82, rue Principale
DD-20-02 – 73, chemin du Richelieu

PRENEZ AVIS QUE le comité de démolition statuera sur les demandes DD-20-01 et DD-20-02 en vertu du règlement n° 1041 Relatif à la démolition sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour les immeubles situés respectivement aux 82, rue Principale (lot 5 225 747) et 73, chemin du Richelieu (lot 3 077 997). Ces demandes visent l'émission de certificats d'autorisation pour la démolition complète de ces bâtiments.

Tout intéressé peut déposer, auprès du Service du greffe, des oppositions ou des commentaires écrits et motivés en ce qui concerne les démolitions projetées, dans les 10 jours du présent avis public soit jusqu'au 15 août 2020. Les oppositions ou commentaires seront considérés à l'occasion d'une assemblée publique qui se tiendra le mercredi 19 août à 19 h, à la mairie située au 204, rue Principale à Saint-Basile-le-Grand. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition à cette occasion.

Saint-Basile-le-Grand, le 5 août 2020.

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière

PUBLICATION : Le 5 août 2020 // Journal Les Versants, babillard de la mairie et site Web de la Ville